



la maison des examens
Service Interacadémique des Examens & Concours

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS-VERSAILLES

ACADEMIE DE PARIS

ACADEMIE DE PARIS

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES

**RAPPORT DE JURY
DE LA SESSION 2007**

INTRODUCTION

Le premier concours interne s'adresse aux instituteurs titulaires qui souhaitent intégrer le corps des professeurs des écoles.

Sur l'académie de Paris, le premier concours interne est le même pour les enseignants du public et du privé. Les sujets de l'épreuve écrite d'admissibilité sont les mêmes ainsi que les correcteurs et interrogateurs.

Toutefois, les délibérations donnent lieu à l'établissement de listes d'admissions distinctes du fait d'une répartition différente des postes.

Ce rapport s'adresse donc à tous les candidats intéressés par le premier concours interne sur l'académie de Paris.

Les candidats peuvent préparer le concours auprès de l'institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Les cours ont lieu le mercredi selon un calendrier publié au plan académique de formation en début d'année scolaire.

Dans tous les cas, une stratégie de préparation bien pensée commence par une bonne connaissance des textes officiels, non seulement des textes en vigueur, mais aussi des textes des dernières années qui ont contribué à forger une culture et une pratique des concours.

Ces textes sont les suivants :

- Le Décret n° 90-680 du 1^{er} août 1990 relatif au statut particulier des professeurs des écoles.
- L'Arrêté du 21 septembre 1992 modifié par l'Arrêté du 28 mars 1994 relatif aux concours du premier degré de l'enseignement privé.
- L'Arrêté du 24 décembre 1992 fixant les modalités d'organisation du premier concours interne de professeurs des écoles.
- La note de service n° 93-079 du 19 janvier 1993 (MENE9350002N) précisant les épreuves du premier concours interne de professeurs des écoles.

L'ensemble de ces textes est disponible sur le site du Ministère de l'éducation nationale: www.education.gouv.fr/siac/siac1 rubrique « guide concours » puis « informations concours».

Enfin, chaque année, au mois de juin, paraît un numéro spécial du Bulletin officiel du Ministère de l'Education nationale relatif à l'organisation des concours de recrutement de professeurs des écoles pour la session de l'année suivante. Il fixe notamment les dates d'inscription (généralement de mi-septembre à mi-octobre, sur internet) et de l'épreuve écrite d'admissibilité du premier concours interne (début mars).

Le premier concours interne de recrutement de professeurs des écoles

I. Conditions d'accès au concours

- Etre instituteur titulaire et justifier au moins de trois années de service effectif en cette qualité au 1^{er} septembre de l'année d'inscription au concours.
- Ou être maître contractuel ou agréé assimilé pour la rémunération aux instituteurs et justifier de trois années de services effectifs en cette qualité au 1^{er} septembre de l'année d'inscription au concours.
- Le concours est départemental. Les candidats ont le libre choix du département mais ne peuvent concourir qu'au titre d'un seul département par session.
- Dans tous les cas, préalablement à toute inscription, il vous est recommandé de consulter les conditions requises sur le site : <http://www.education.gouv.fr/siac/siac1> à la rubrique « guide concours » puis « informations concours ».

II. Epreuves

En application des réglementations régissant les concours de recrutement des personnels du premier degré, le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve entraîne l'élimination du candidat.

ADMISSIBILITE

Une épreuve écrite de culture personnelle et professionnelle

Durée de l'épreuve : 4 heures. Coefficient 1. Notée de 00 à 40.

ADMISSION

1°) Une épreuve orale d'admission

Il s'agit d'une épreuve permettant au candidat de démontrer son aptitude à articuler ses connaissances, sa réflexion et son expérience professionnelle.

Préparation : 15 minutes. Durée de l'épreuve : 20 minutes (exposé : 10 minutes et entretien : 10 minutes). Coefficient 1. Notée de 00 à 40.

2°) Une épreuve facultative dite de « question ZEP »

Il s'agit d'une épreuve orale portant sur le développement social urbain et la politique des zones d'éducation prioritaires.

Durée de l'épreuve : 10 minutes. Pas de Préparation. Notée de 1 à 10. Seuls les points au dessus de 5/10 sont pris en compte.

ACADEMIE DE PARIS

PREMIER CONCOURS INTERNE DE PROFESSEURS DES ECOLES

Etats statistiques pour les sessions 2001 à 2006

CONCOURS PUBLIC

SESSION	INSCRITS	PRESENTS AUX ECRITS	ADMISSIBLES	ADMIS: LISTE PRINCIPALE	Pourcentage ADMIS/PRESENTS
2001	232	207	132	76	36 %
2002	192	178	93	78	43 %
2003	154	133	96	75	56 %
2004	143	124	97	75	60 %
2005	93	80	71	65 (85 postes donc 20 postes non pourvus)	81 %
2006	100	96	88	80	83 %

CONCOURS PRIVE

SESSION	INSCRITS	PRESENTS AUX ECRITS	ADMISSIBLES	ADMIS: LISTE PRINCIPALE	Pourcentage ADMIS/PRESENTS
2001	28	26	16	14	53 %
2002	20	18	9	8	44 %
2003	20	15	7	4	26 %
2004	7	6	6	5 (13 postes donc 8 postes non pourvus)	83 %
2005	4	4	4	2 (18 postes donc 16 postes non pourvus)	50 %
2006	3	3	2	2	66 %

**ACADEMIE DE PARIS PREMIER CONCOURS INTERNE DE
PROFESSEURS DES ECOLES SESSION 2006
STATISTIQUES ET MOYENNES**

CONCOURS PUBLIC

Epreuves	Inscrits	Présents	Notes de 0 à 10	Notes > à 10 et < à 20	Notes de 20 à 40	Ecart des notes	Moyennes
Epreuve d'admissibilité							
Culture personnelle et professionnelle	100	96	01	29	66	10 à 36	22,07
Epreuve d'admission *							
Epreuve orale : exposé et entretien	88	88	04	22	62	02 à 38	22,07
Epreuve facultative :	Inscrits	Présents		Notes de 0 à < ou = à 5	Notes > 5 jusqu'à 10	Ecart des notes	Moyennes
Questions ZEP	23	23		14	09	0 à 10	04,86

*Il s'agit des candidats déclarés admissibles aux épreuves d'admission.

CONCOURS PRIVE

Epreuves	Inscrits	Présents	Notes de 0 à 10	Notes > à 10 et < à 20	Notes de 20 à 40	Ecart des notes	Moyennes
Epreuve d'admissibilité							
Culture personnelle et professionnelle	03	03	00	02	01	14 à 20	17,33
Epreuve d'admission *							
Epreuve orale : exposé et entretien	02	02	00	00	02	29 à 30	29,5
Epreuve facultative :	Inscrits	Présents		Notes de 0 à < à 5	Notes de 5 à 10	Ecart des notes	Moyennes
Questions ZEP	00						

*Il s'agit des candidats déclarés admissibles aux épreuves d'admission.



la maison des examens
Service Interacadémique des Examens & Concours

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS-VERSAILLES



Épreuve

D'admissibilité

EPREUVE D'ADMISSIBILITE :

CULTURE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

REGLEMENTATION DE L'EPREUVE

« Cette épreuve écrite permet au candidat de mettre en évidence l'étendue et la qualité de sa culture personnelle et professionnelle dans l'ensemble du champ de la polyvalence de l'enseignant des écoles. Au cours d'une première partie de l'épreuve (notée sur 20), le candidat proposera, en quatre pages manuscrites maximum, une analyse et un commentaire de la documentation qui lui est soumise; quelques questions pourront accompagner le dossier afin de guider cette analyse et ce commentaire. La seconde partie de l'épreuve sera également notée sur 20 (12 pour la programmation d'activité en classe, 8 pour le développement). Le candidat indiquera le niveau du cursus primaire (maternelle ou élémentaire) auquel se situe la programmation d'activité et décrira celle-ci en quatre pages maximum (pouvant comporter tableaux et schémas). Le candidat indiquera le moment de la progression où se situe la séquence qu'il choisira de développer, il en exposera les objectifs, le déroulement, les modalités d'évaluation etc. L'épreuve est notée de 0 à 40. Durée de l'épreuve : 4 heures.»

CONSEILS GENERAUX

Deux sujets complets sont distribués aux candidats, ils ne doivent en traiter qu'un seul.

Il est indispensable que les candidats apprennent à gérer leur temps.

S'agissant d'une épreuve écrite, le candidat est invité à soigner son écriture et son orthographe, à choisir les termes adéquats. Il doit avoir le souci de la qualité rédactionnelle : syntaxe exacte, orthographe correcte et présentation soignée.

La maîtrise de la langue est une compétence indispensable pour un professeur des écoles.

Une copie de concours ne peut ressembler, même de loin, à une ébauche de copie, voire à un brouillon. Les ratures, les passages illisibles, les phrases inachevées ou tronquées, les absences d'articulation logique entre les propositions et les abréviations sont à proscrire.

Concernant le commentaire, il convient d'éviter la paraphrase. Le commentaire doit être dense, concis, apporter réellement des informations par rapport au sujet traité et attester des compétences du candidat.

CONSEILS SPECIFIQUES SUR LES SUJETS DE LA SESSION 2006

Les textes proposés aux candidats sont généralement bien compris. Il conviendrait toutefois d'inviter l'ensemble des candidats à lire et relire suffisamment les textes qui leur sont soumis afin d'éviter les faux-sens et malentendus. Les copies valorisées sont celles dans lesquelles les candidats mettent en perspective cohérente les documents de manière à faire apparaître leur complémentarité. Les candidats s'y montrent alors capables d'avoir une ligne directrice, traduisant une bonne lecture des documents et des questions posées, avec des réponses qui font preuve d'esprit d'analyse. Les meilleures copies évitent un commentaire et une « analyse » isolant chacun des textes, indépendamment les uns des autres.

Cette année peu de copies comportent des fautes d'orthographe en quantité importante. Les nuances exprimées par les correcteurs relèvent, pour ce qui relève des questions de forme, d'une présentation qui parfois manque de clarté et de lisibilité. Il conviendrait d'inciter les candidats à éviter tout « verbiage » et à écrire très lisiblement. Peu de candidats déséquilibrent leur analyse en privilégiant certains documents au détriment des autres (notamment *programmes* et *documents d'accompagnement*). Peu de candidats prennent en compte les éléments de la 1^{ère} partie pour élaborer les réponses aux questions de la 2^{ème} partie.

Les notions de *programmation* et d'*objectif* sont toujours perçues de manière floue par certains. De même les *compétences* peuvent-elles être confondues avec les *tâches* et les séquences proposées dans la 2^{ème} partie semblent exclusivement tirées de l'expérience des candidats et ne sont pas appliquées au sujet ni à la programmation. Les jurys relèvent le risque observé que la « programmation d'activités » se présente sous forme d'un inventaire peu organisé. Les candidats, tous des enseignants, sont incités à s'entraîner à effectuer une analyse de leur propre pratique professionnelle. Une fois encore *l'évaluation* est le plus souvent absente et aucune suite n'est envisagée.

**VOUS DISPOSEREZ DE DEUX SUJETS N° 1 ET N° 2
VOUS NE TRAITEREZ QUE L'UN DES DEUX**

(L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé).

SUJET N° 1

PREMIÈRE PARTIE (développement en quatre pages maximum)

Vous analyserez et commenterez les documents qui composent le dossier ci-joint.

DEUXIÈME PARTIE (développement en quatre pages maximum)

1. Vous élaborerez dans un cycle à votre convenance (que vous préciserez) une programmation d'activités visant à développer la prise de parole de l'élève au sein de la classe. (12 points).
2. Dans le cadre de cette programmation, vous présenterez une séance de votre choix que vous développerez avec précision en vous attachant à exposer ses objectifs, son déroulement et ses modalités d'évaluation. (8 points).

DOCUMENTS JOINTS :

Document n° 1 :

Revue EPSI (n°114 septembre/octobre 2003), Extrait de la conférence de Mme B.M Barth sur « Le savoir en construction » : Quelle importance donner au langage ?

Document n° 2 :

Animation et Education (n°169/170 juillet/octobre 2002), Extrait de la conférence de M. Philippe Mérieru au congrès de l'OCCE sur le thème « Paroles d'enfants » : L'accès à la parole, un des enjeux majeurs de l'entreprise pédagogique.

Document n° 3 :

JDI n°8 avril 2003, Cas d'école : « Je cherche à réorganiser les moments de libres discussions dans la classe ».

Document n° 4 :

Ministère de l'Éducation nationale, Les nouveaux programmes, BO HS du 14 février 2002.

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES		
Épreuve : ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ		GROUPEMENT A
Session : 2006	Durée : 4 Heures	Page : 1/5

Quelle importance donner au langage ?

Le fait de mettre des mots sur le processus d'apprentissage permet d'en prendre conscience et de le sortir de son contexte, de l'analyser à part et de le concevoir comme une méthode de pensée que l'on peut utiliser ailleurs. C'est une préparation au transfert du travail intellectuel. Cela m'a fait grand plaisir d'entendre les enfants dire « mais comme c'est amusant, on compare partout » car je pouvais en déduire qu'ils avaient acquis une nouvelle catégorie, c'est-à-dire, un nouvel outil à penser.

Tout en apprenant un contenu, parfois même à son insu, l'enfant intègre comment le savoir se construit et fonctionne, comment on peut soi-même construire du savoir ou entrer dans celui construit par d'autres. Cela amène à structurer les connaissances et en même temps la pensée mais aussi à faire la différence entre les mots et le sens.

Les enfants en difficulté sont ceux qui ont le plus grand besoin de comprendre l'abstraction et il ne faut pas sous-estimer leurs capacités : on a trop tendance à penser qu'il faut leur donner du concret alors qu'au contraire, ce sont les mots qui leur manquent. (...)

Pour réussir, les élèves ont besoin d'outils intellectuels, comme par exemple des méthodes de pensée (savoir comparer, tirer une conclusion, la vérifier, etc...) Dans un premier temps, l'enseignant peut les guider à leur insu, en pensant avec eux, en comparant et questionnant à haute voix (est-ce pareil si... qu'est ce qui est différent ?) les incitant à entrer dans la réflexion. Par la suite, il peut leur faire prendre conscience de la façon dont ils s'y sont pris pour réussir, puis les inviter à pratiquer seuls ces démarches. Cela nécessite de la médiation, de l'accompagnement. (...)

Extrait de la conférence de Mm B.-M Barth à Limeil
Brevannes sur « Le savoir en construction »
Propos recueilli par la revue EPS1
(N° 114 septembre/octobre 2003)

L'accès à la parole, un des enjeux majeurs de l'entreprise pédagogique

*Extrait de la conférence de Mr Philippe Meirieu, au congrès de l'OCCE sur le thème « Paroles d'enfants ». Propos recueillis par Marie-France Rachédi
Animation et Education (juillet/octobre 2002)*

Accéder à la parole, c'est accéder à un rapport constitutif de la parole qui est un rapport à la fois grammatical et métaphysique, rapport entre le sujet et le prédicat : « Ce dont je parle et ce que j'en dis ».

Pouvoir parler, c'est d'abord parler de quelque chose qui est extérieur à moi et sur quoi je peux confronter mon point de vue avec celui de l'autre. Nous ne pouvons parler de rien ; il faut qu'il existe quelque chose de stable sur quoi peut porter notre propre parole. Sans sujet, il n'y a pas de prédicat, sans sujet, pas de point de vue sur ce sujet. Si on ne sait pas « ce dont on parle », on ne peut parler de rien à quiconque. (...)

C'est la raison pour laquelle je fais partie de ceux qui sont très inquiets, aujourd'hui, de voir disparaître, de plus en plus, les objets dans la classe. Les enfants arrivent, en classe, souvent saturés d'affectivité et, quand il faudrait lester la relation duelle par la pratique, par la médiation de l'objet, cette relation duelle prend le dessus. On est alors, en permanence dans le langage, dans le conflit entre les langages et non pas dans une parole dont la caractéristique est qu'il existe toujours un référent extérieur à elle.

L'école de la république, l'école de Jules Ferry avait parfaitement compris cela. Nous trouvons, dans le dictionnaire de Ferdinand Buisson, un texte célèbre sur la leçon de choses dans lequel l'auteur de l'article explique que, si le maître apporte un faisan empaillé dans la classe, ce n'est pas simplement pour distraire, amuser ou séduire les enfants, mais pour que les élèves puissent référer ce que le maître dit à l'objet présent dont le maître parle. C'est pour que les enfants n'aient plus à croire le maître « sur parole » - moi je dirai « sur langage » - mais, à le croire, en fonction de l'objet auquel ils peuvent se référer ensemble et sur lequel ils peuvent vérifier la véracité de ce qu'a dit le maître. Faire exister des objets dans la classe est, donc, un préalable absolu avant de faire parler les élèves.

Il faut faire exister des objets mais aussi des textes : je fais partie de ceux qui pensent que la formation à la démocratie ne signifie pas que l'on imagine que ceux qui parlent des textes soient toujours ceux qui les font. Dans une démocratie, on peut parfaitement parler de textes qui préexistent au débat. J'explique souvent cela à mes collègues de collèges et lycées quand ils me disent : « Si je propose à mes élèves de discuter pendant l'heure de vie de classe ou en réunion de délégués, ils n'ont rien à se dire ! »

Donnez-leur donc du travail, des textes, du contenu, des objets sur lesquels ils peuvent s'exprimer, prendre partie et, à ce moment-là, vous verrez l'expression se libérer. ... Donc il n'y a de parole que si on parle de « quelque chose » et il revient à l'éducateur que ce « quelque chose » soit proposé par lui et avec suffisamment d'intelligence, de travail pour que cela puisse susciter de la parole, du point de vue, du débat, de la réflexion de l'élève.

"Je cherche à réorganiser les moments de libres discussions dans la classe"

Professeur dans une classe à multiniveaux en zone rurale pour la première fois, Gaëlle n'est pas satisfaite du moment "Quoi de neuf ?" qu'elle a mis en place. Ses élèves de CP n'arrivent pas à prendre la parole face à ses CE2, volontiers autoritaires et méprisants. Elle cherche à améliorer ce moment qu'elle estime toujours "absolument nécessaire".

Gaëlle, la trentaine, s'occupe pour la première fois de sa carrière d'une classe à plusieurs niveaux dans un petit village d'Auvergne. Elle a en charge les CP-CE1 et CE2. Tous les jours, cette enseignante dynamique réunit l'ensemble des élèves pour une séance d'oral dans l'espace aménagé à cet effet. Une rubrique "Quoi de neuf ?" somme toute assez classique pour les personnes séduites par la pédagogie de type Freinet. Ainsi, tous les matins pendant à peu près un quart d'heure, les élèves qui pensent avoir des informations intéressantes peuvent les communiquer à leurs camarades et à leur enseignante.

Une organisation rodée depuis le début de l'année mais qui ne cesse de la décevoir. Au fil des séances, elle constate en effet que ses cinq CP s'effacent de plus en plus. Les élèves de CE2 parasitent ce moment d'échange et d'écoute en adoptant une posture souvent autoritaire. Ils décident de l'intérêt de l'information : "Si c'est pour dire ça que tu as pris la parole..." ou bien s'autorisent des remarques qui paralysent les plus jeunes : "Tu as déjà dit ça hier..." Le climat de ce moment, soi-disant privilégié, est de plus en plus lourd au point que l'enseignante ne sait plus si elle veut poursuivre cette expérience jusqu'à la fin de l'année.

Gaëlle a pourtant tenté de réguler la séance : elle a, par exemple, instauré un tour de rôle pour inciter tous les élèves à s'exprimer. Le résultat ne fut guère convaincant. Non seulement le "Quoi de neuf ?" devenait complètement artificiel, mais de plus cela a eu pour effet de renforcer le mutisme des moins hardis de ses petits CP qui s'excusaient, une fois leur tour arrivé, de n'avoir rien de neuf à proposer. En revanche, les plus loquaces des CE2 avaient

toujours quelque chose à dire, même si cela n'avait rien à voir avec un "Quoi de neuf ?" Cette organisation a donc été rapidement abandonnée.

Même si Gaëlle n'estime pas que ce rituel soit une vraie séance de "pratique de l'oral", elle reste persuadée de la nécessité d'organiser un moment de ce type. À plusieurs reprises, elle a constaté que de jeunes élèves, qui n'avaient pas eu l'occasion de faire part d'un événement qui leur tenait à cœur, intervenaient à n'importe quel moment de la journée pour en informer la classe. Elle s'entendait alors dire un peu énervée : "Ce n'est pas le moment."

"Je reste convaincue que, lorsqu'on a une classe à plusieurs niveaux, il est bon d'aménager des moments en classe entière, souligne-t-elle. Les enfants doivent apprendre à se connaître et se respecter. Ensuite, il est plus facile de mettre en place des projets qui associent des enfants de tous les âges."

Paradoxalement, les ateliers, où les grands doivent prendre la responsabilité d'un petit, marchent plutôt bien dans la classe. Ils sont même très souvent piébis-cités par les élèves qui apprécient de voir ainsi les niveaux se mélanger et la classe bouleversée le temps d'une après-midi.

"Les grands agissent comme si le « Quoi de neuf ? » n'était pas un moment important, analyse Gaëlle. Ils considèrent ce moment comme une sorte de récréation où tout est permis. Toutes les mises au point effectuées pendant l'année n'ont pas eu beaucoup d'effets."

■ profession enseignante

Compétences devant être acquises en fin d'école maternelle	Compétences devant être acquises en fin de cycle2	Compétences devant être acquises en fin de cycle3
<ul style="list-style-type: none"> - prendre l'initiative d'un échange et le conduire au-delà de la première réponse - participer à un échange collectif en acceptant d'écouter autrui, en attendant son tour de parole et en restant dans le propos de l'échange - dire ce que l'on fait ou ce que fait un camarade - rappeler en se faisant comprendre un événement qui a été vécu collectivement - manifester sa compréhension d'une histoire en la reformulant dans ses propres mots - identifier les personnages d'une histoire, les caractériser physiquement et moralement - inventer une courte histoire dans laquelle les acteurs seront correctement posés 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecouter autrui, demander des explications et accepter les orientations de la discussion induite par l'enseignant - Exposer son point de vue et ses réactions dans un dialogue ou un débat en restant dans les propos de l'échange - Rappporter un événement, un récit, une information, une observation en se faisant clairement comprendre 	<ul style="list-style-type: none"> - Prendre la parole en public - Saisir rapidement l'enjeu de l'échange et en retenir les informations successives - Questionner l'adulte ou les autres élèves à bon escient - Se servir de sa mémoire pour conserver le fil de la conversation en attendant son tour - S'insérer dans la conversation - Reformuler l'intervention d'autrui - Prendre en compte les points de vue des autres membres du groupe - Se servir du dialogue pour organiser des productions de groupe - Rappporter devant la classe pour rendre ces productions compréhensibles - Exposer ses propositions de réponse et expliciter les raisons qui ont conduit à celles-ci - Rappeler de manière claire et intelligible les expériences et discours passés

**VOUS DISPOSEREZ DE DEUX SUJETS N° 1 ET N° 2
VOUS NE TRAITEREZ QUE L'UN DES DEUX**

(L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé).

SUJET N° 2

PREMIÈRE PARTIE (développement en quatre pages maximum) (20 points)

Vous analyserez et commenterez les documents qui composent le dossier ci-joint.

DEUXIÈME PARTIE (développement en quatre pages maximum) (20 points)

1. Vous élaborerez dans un cycle à votre convenance (que vous préciserez) une programmation visant à développer les compétences des élèves dans le domaine des activités physiques et sportives. (12 points)
2. Dans le cadre de cette programmation, vous présenterez une séance de votre choix que vous développerez avec précision en vous attachant à exposer ses objectifs, son déroulement et ses modalités d'évaluation. (8 points)

DOCUMENTS JOINTS :

Document n° 1 :

JDI n° 8 avril 2003 : Le « bien-être » de l'élève, Christian Frin, professeur agrégé d'EPS-IUFM des Pays de la Loire.

Document n° 2 :

JDI n° 8 avril 2003 : Les valeurs « incorporées », Christine Détrez, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure de Lettres et Sciences humaines de Lyon.

Document n° 3 :

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE, cycle 3, (extrait) Ministère de l'Éducation Nationale, programmes, BO HS du 14 février 2002.

Document n° 4 :

Compétences devant être acquises en fin de cycle, Ministère de l'Éducation Nationale, programmes, BO HS du 14 février 2002.

PREMIER CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES		
Épreuve : ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ		GRUPEMENT A
Session : 2006	Durée : 4 Heures	Page : 1/5

Le “bien-être” de l’élève

L'éventail des activités physiques et leur adaptation pédagogique aux caractéristiques des élèves doivent permettre à l'enseignant d'impliquer ces derniers dans les choix fondamentaux à mettre en œuvre. La recherche d'un développement individuel, en lien avec un impératif collectif, oriente notre conception de l'éducation physique scolaire vers “le sens social du développement moteur de l'élève”.

Chacun d'entre nous partage l'idée que le sport à l'école est important pour la santé de l'individu. L'intention s'avère justifiée dans l'absolu, mais ne demeure qu'une formule dans la pratique. Ce n'est pas avec trois ou quatre heures d'EPS par semaine que l'élève va pouvoir réellement développer ses aptitudes physiques. Pour viser ce développement, il est nécessaire que l'enfant prolonge son activité par des entraînements réguliers et spécifiques. Est-ce à dire pour autant que l'EPS à l'école n'intervient pas sur la santé des élèves ? Entendue dans un sens plus large, la santé de l'élève recouvre une dimension de bien-être et d'image de soi que les pratiques physiques scolaires doivent prendre en compte.

I Lien social en EPS

Si, comme le précise Philippe Meirieu, les approches pédagogiques doivent être centrées sur des apprentissages permettant “aux jeunes de mieux se comprendre eux-mêmes et mieux comprendre le monde dans lequel ils vivent”, alors l'éducation physique doit offrir aussi des pratiques corporelles qui intègrent plus qu'elles n'excluent, qui solidarisent plus qu'elles ne hiérarchisent. La création d'un véritable lien social dans les cours d'EPS doit conduire à la valorisation des potentialités et des réussites de

l'élève. En même temps que se développent des compétences motrices, se vivent également pour l'élève des enjeux psychologiques ou affectifs forts. C'est dans ce contexte que l'apprentissage de la santé peut également se concevoir à l'école.

I Santé et expérience corporelle

Vouloir développer l'aisance corporelle requiert une démarche pédagogique admettant les erreurs et les failles comme inhérentes à sa construction. L'accès à la culture des pratiques sociales nécessite l'engagement de l'élève dans des activités physiques adaptées à ses potentialités. En effet, les exigences institutionnelles préconisent pour l'élève le développement “d'habitus corporels” pour une meilleure connaissance de soi et une meilleure adaptation à son environnement physique et humain. Contribuer au développement de la santé à l'école suppose donc de répondre à la fois aux attendus de l'institution et à la participation active des élèves. Ceux-ci veulent pratiquer des activités physiques pour s'amuser, se faire plaisir, éprouver leur corps... Cette recherche de valorisation par le gain, le jeu ou le dépassement de soi renforce l'idée de favoriser la réussite, le progrès ou la maîtrise de pratiques physiques socialisantes pour vivre avec les autres des

projets communs. Faire pratiquer des activités corporelles par le plus grand nombre amène l'enseignant à orienter sa démarche vers des pratiques qui donneront à l'élève la “sensation d'un vécu corporel positif”.

I Alterner les activités

L'enseignant cherchera à faire vivre une exploration active des différents milieux où l'élève devra s'adapter : alternance d'activités dites masculines et dites féminines, d'activités de performance et expressives, d'activités individuelles et collectives. Il cherchera à développer les aptitudes physiques des élèves, dans le sens d'une appropriation globale par l'évolution de leurs capacités motrices d'adaptation plus que par le développement de techniques spécialisées et réductrices. Il planifiera les activités dans une continuité et une durée de pratique susceptibles d'engendrer une vie physique d'adulte active, et les inscrira dans un contexte social propice à l'élargissement des relations interindividuelles.

Christian Frin,
professeur agrégé d'EPS – IUFM des Pays de la Loire

JOI • N° 8 • AVRIL 2003

Les valeurs « incorporées »

Quel corps, pour quelle société ? La perspective historique nous renseigne sur les enjeux contemporains d'une culture de soi : si « la conscience matérielle et physique de soi n'est pas innée mais se construit », l'école doit imaginer une construction harmonieuse, loin de toute logique « productiviste » qui fut celle du passé.

Peu à peu, au cours du XXe siècle et de l'implantation de « l'éducation physique et sportive » se développe l'idéal d'une pédagogie « libérale », fondée sur la liberté de mouvement, et surtout, l'individualisation et la mise en avant des perceptions et sensations subjectives : le but n'est plus d'agir sur l'organisme ou la morphologie, sur la « santé » dans ses acceptions biologiques et physiologiques, mais plutôt sur le bien-être de l'enfant : ce ne sont plus des « savoir-faire » que l'on vise mais des « savoir-être » vis-à-vis de soi comme vis-à-vis des autres.

Cette perspective historique et sociologique, où la pédagogie sportive est également vue comme l'incorporation de valeurs, permet ainsi de réfléchir sur la place de la pédagogie sportive dans l'enseignement contemporain, et ses ambiguïtés : faut-il y voir le signe d'une société de performance et d'individualisme, où l'on apprendrait à l'enfant, dès le plus jeune âge, la compétition et l'excellence, notamment par l'évaluation ? D'une société où le plaisir et l'écoute de son corps et de ses sensations ne seraient que les leurre d'une libération illusoire, pouvant être lus comme des contraintes d'autant plus terrifiantes qu'elles sont implicites ?

Mais ne peut-on y voir également, et surtout à l'école primaire, la possibilité, non pas tant d'« un culte de soi » mais bien plutôt « d'une culture de soi », aspect qu'ont tendance à éluder les perspectives historiques envisagées ?

En effet, et la notion de schéma corporel est là pour le rappeler, la conscience matérielle et physique de soi n'est pas innée, mais se construit. Il semble alors important que pour l'enfant soient développées, voire tout simplement reconnues, non seulement les compétences langagières, mais également motrices et physiques, contre le dualisme (encore bien présent dans l'enseignement) entre corps et esprit, tel que le manifeste la hiérarchie implicite des disciplines.

Christine Détéz
*Agrégée de lettres et docteur en sociologie Maître de conférences
à l'École normale supérieure de Lettres et Sciences humaines de
Lyon*

Activités physiques, sportives et artistiques, et compétences spécifiques.

Compétences générales et connaissances : (extrait)

C'est par une pédagogie adaptée que les élèves apprennent à mieux se connaître, à mieux connaître les autres, à accepter puis dominer leurs émotions, à prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions, à comprendre et mettre en œuvre des règles, des codes...

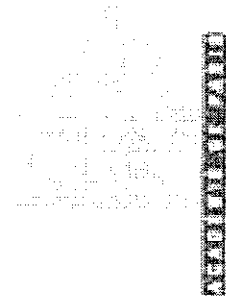
Ainsi, les situations mises en place par l'enseignant doivent permettre à chaque élève de choisir son niveau de difficulté, de tenter de nombreux essais en toute sécurité, de pouvoir recommencer s'il a échoué, de réfléchir avec les autres sur la meilleure façon d'agir, de pouvoir aider un camarade ou de se faire aider par une parade ou un conseil... C'est donc à travers les différentes activités physiques, sportives et artistiques, lors des séances d'éducation physique et sportive, que les élèves vont pouvoir montrer qu'ils sont capables de s'engager lucidement dans l'action (oser s'engager en toute sécurité, choisir des stratégies efficaces, contrôler ses émotions...), construire un projet d'action (le formuler, le mettre en œuvre, s'engager contractuellement...), mesurer et apprécier les effets de l'activité (lecture d'indices complexes, mises en relation des notions d'espace et de temps, application de principes d'action, appréciation de ses actions...), appliquer et construire des principes de vie collective (se conduire dans le groupe en fonction de règles, de codes, écouter et respecter les autres, coopérer...)

Compétences devant être acquises en fin d'école maternelle	Compétences devant être acquises en fin de cycle2	Compétences devant être acquises en fin de cycle3
<p>Coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'opposer individuellement à un adversaire dans un jeu de lutte : tirer, pousser, saisir, ... - coopérer avec des partenaires et s'opposer collectivement à un ou plusieurs adversaires dans un jeu collectif <p>Apprendre à mieux apprécier leurs possibilités, à mieux connaître les autres enfants, à accepter puis contrôler leurs émotions, à prendre des repères dans l'environnement pour réussir leurs actions, à comprendre et mettre en œuvre des règles, des codes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance mesurée - Adapter ses déplacements à différents types d'environnement - S'opposer individuellement et/ou collectivement - Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique et/ou expressive - S'engager lucidement dans l'action - Construire un projet d'action - Mesurer et apprécier les effets de l'activité - Appliquer des règles de vie collectives <p>Avoir compris et retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'on peut acquérir des connaissances spécifiques dans l'activité physique et sportive (sensations, émotions, savoirs sur les techniques de réalisation d'actions spécifiques) - des savoirs précis sur les différentes activités physiques et sportives rencontrées 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une performance mesurée - Adapter ses déplacements à différents types d'environnement - S'opposer individuellement et/ou collectivement - Concevoir et réaliser des actions à visée artistique, esthétique et/ou expressive - S'engager lucidement dans l'action - Construire un projet d'action - Mesurer et apprécier les effets de l'activité - Appliquer des règles de vie collectives <p>Avoir compris et retenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - que l'on peut acquérir des connaissances spécifiques dans l'activité physique et sportive (sensations, émotions, savoirs sur les techniques de réalisation d'actions spécifiques) - des savoirs précis sur les différentes activités physiques et sportives rencontrées



la maison des examens
Service Interacadémique des Examens & Concours

ACADÉMIES DE CRÉTEIL
PARIS-VERSAILLES



Épreuves D'admission